

## Délibération n°2025-18 relative à une participation financière pour un événement culturel de la roulette

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, en la salle des commissions, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence d'Armel GOURVIL, Président du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 07 novembre 2025

**Etaient présents** : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Philippe ABALAIN

**Etaient absent(s)**: Catherine PREMEL-CABIC, Eléonore KERMARREC, Geneviève LAURENT, Maurice LUCAS (excusé)

### **Assistaient au Conseil d'administration du C.C.A.S :**

Déborah FLATTOT, Responsable des services généraux  
Laetitia JAMIN, agent du CCAS

### **RAPPORTEUR : Madame Pascale ALBERT**

Il est demandé au conseil d'administration une participation financière au projet d'organisation de l'événement culturel de la roulette.

Il est décidé de ne pas attribuer d'aide financière à ce projet.

Après avoir délibéré le conseil d'administration valide cette décision :

#### **VOTES : 6**

- POUR : 6
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

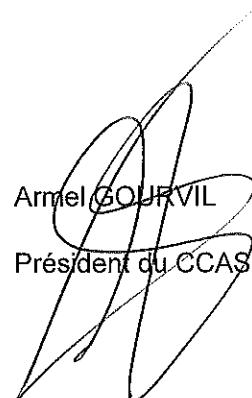
Chantal VAUTRIN

Secrétaire de séance



Armel GOURVIL

Président du CCAS



---

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : [greffe.ta-rennes@iuradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@iuradm.fr)) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.